

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2009 (salaires 2008)

---

### PROMESSE DE VERSEMENT

(Date limite de versement : 28 février 2009)

Vous avez l'intention de verser votre Taxe d'Apprentissage 2009 à **Sciencescom**.  
L'école et ses étudiants vous en remercient.

**A noter :** Depuis 2006, il est obligatoire d'effectuer votre versement par  
l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Sciencescom est habilité à recevoir la taxe pour :

- la catégorie **C** – formations de **niveau I** (Bac+5 à Bac+8)
- la catégorie **B** – formations de **niveau II & III** (Bac+2 à Bac+4)
- la catégorie **A** - formations de niveau IV & V

Nom de l'Entreprise : .....

Nom du décideur : .....

Fonction du décideur : .....

N° siret de votre entreprise : .....NAF.....

Montant de votre versement : .....euros

Organisme collecteur désigné : .....

N'omettez pas de préciser, au dos du formulaire de votre OCTA, dans la rubrique  
"reversements" :

- la catégorie (C, C+B ou C+B +A par la règle du cumul)
- le montant (si vous ne le connaissez pas et si vous désirez que nous  
bénéficiions du maximum de votre taxe, merci de notifier :

**"Le maximum dans sa totalité à Sciencescom"**

Merci de retourner ce document à :

Sciencescom  
Christine DATRIER  
1 rue Marivaux  
BP 80303  
44003 NANTES cedex 1

Tél. 02 40 44 90 09  
christine.datrier@sciencescom.org